



TRIBUNE

SYNDICALISTE

Bulletin édité par la section CGT-DGFIP du Cantal



*

CTL du 05/02/2015

COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. DEFAYS, M. PAILLET, M. GARBUNOW

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques :

M. HINDERSCHID (T), Mme BESSON BRILLANT (T), M BONNEAU (S)

F.O. :

M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE (S)

Solidaires :

M. LAROUSSINE (T), M. SERRE (T)

Secrétaire :

Mme BONNET

Secrétariat adjoint :

M. SERRE (Solidaires)

La CGT lit une déclaration liminaire que vous trouverez en annexe.

Solidaires lit une déclaration liminaire qui reprend point pour point les sujets soulevés par la CGT lors des précédents CTL (télédéclaration et télé procédures, changement des horaires d'ouverture au public, gains de productivité...).

M. DEFAYS, répondant à la déclaration de la CGT, constate que nos désaccords demeurent. Sur la loi « Macron », il ne fait pas de commentaire considérant qu'il s'agit là d'assertions politiques. Pour lui, le nouvel échéancier de mise en œuvre du plan pluriannuel permet bien au contraire d'initier une discussion avec les organisations syndicales au plus tôt, ce qui tend à démontrer qu'il n'y a aucune volonté d'opacité.

Il ne nie pas les 3000 vacances d'emplois mais tient à signaler que, l'an passé, la Direction Générale a mis tout en œuvre pour les combler.

Il reconnaît une baisse des moyens alloués mais pas dans la proportion de 16 %.

I- Approbation des procès verbaux des 13 et 21 janvier 2015

Le procès verbal du 21 janvier n'ayant pas été transmis aux organisations syndicales dans les délais réglementaires, il convient de modifier ce point de l'ordre du jour pour ne mettre à l'approbation que le PV du CTL du 13 janvier.

Sans observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

II- Bilan de l'exécution du budget 2014 et le budget prévisionnel 2015

M. PAILLET nous commente l'exécution du budget 2014.

Il nous informe que le budget relève dorénavant d'un BOP national décliné en Unités Opérationnelles et d'une nouvelle nomenclature constituée de quatre blocs : dépenses immobilières, dépenses métier, dépenses informatiques et dépenses de fonctionnement.

Il précise qu'un certain nombre de dépenses ne relèvent plus du budget départemental, que la dotation de 986 056 € représente les crédits de premier niveau, ceux de deuxième et troisième niveaux seront délégués plus tard. Compte tenu de ces éléments, la baisse des moyens sera de l'ordre de 9 % et non pas de 16 % comme avancé par la CGT.

M. HINDERSCHID (CGT) lui répond que le calcul de la CGT repose sur les informations fournies par la direction aux organisations syndicales. Le pourcentage de baisse entre 1 171 263 € (exécution 2014) et 986 056 € (crédits 2015 notifiés) est bien de 16 %.

M. PAILLET justifie la forte augmentation de la ligne « frais de transports » par la future acquisition d'un véhicule de service.

M. HINDERSCHID (CGT) s'inquiète de la forte diminution des crédits alloués à la formation.

M. PAILLET indique que les frais de formation sont pris en charge et remboursés par la Centrale à l'euro près.

M. HINDERSCHID (CGT) demande pourquoi les frais d'affranchissement passent de 333 656 € à 203 118 €.

M. PAILLET précise que les dépenses d'affranchissement de 2014 portent sur quatorze mois d'exercice (report novembre et décembre 2013 et exercice complet 2014).

M. HINDERSCHID (CGT) constate que, même si l'on recalcule la consommation 2014 sur douze mois, la prévision 2015 reste inférieure de 90 000 €.

M. PAILLET explique que cette ligne budgétaire sert de variable d'ajustement. C'est une recommandation de la Centrale qui a demandé des prévisions les plus sincères possibles sur tous les autres postes budgétaires.

M. DEFAYS soumet ces prévisions budgétaires au vote.

VOTE :

CONTRE : 4 (CGT + FO)

ABSTENTION : 2 (Solidaires)

III- Questions diverses

M. DEFAYS, en réponse aux questions formulées par Mme BESSON-BRILLANT (CGT) lors du dernier CTL, précise :

– que concernant la déclaration des résultats des professionnels relevant des Bénéfices Non Commerciaux, il sera possible de télédéclarer en mode EFI (directement sur impots.gouv.fr sans passer par un partenaire EDI ou un comptable) dès avril 2015.

– qu’il a bien été fait une communication dès le 7 novembre, renouvelée le 16 janvier, du pas à pas expliquant la méthode d’adhésion aux services en ligne de déclaration et paiement de la TVA pour les collectivités locales.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) demande qui en a été destinataires, craignant que les collectivités locales aient été oubliées.

M. DEFAYS répond que seules les trésoreries ont été informées.

M. HINDERSCHID (CGT) reformule sa question du précédent CTL sur les possibilités de réabonnement au parking « Ladoux » lors du ré emménagement de la cité administrative après les travaux, au retour de Firminy. Il rappelle que la direction s’était engagée à prendre contact avec le gérant de ce parking.

M. PAILLET nous fait part de la réponse apportée par le gestionnaire : l’attente pour contracter un abonnement étant de six mois en moyenne, celui-ci préconise de renouveler les demandes au même rythme. Pour les agents qui auraient un abonnement annuel, la direction fournira des attestations afin d’obtenir un remboursement au prorata des mois utilisés.

M. DEFAYS nous fait part de la tenue d’un groupe de travail du CHSCT le mardi 3 février. Celui-ci portait sur les travaux d’aménagement du site de Firminy. Il demande l’avis des organisations syndicales sur la tenue d’un CHSCT soit avant soit après l’emménagement. Il lui semblerait plus pertinent de le tenir après, cela permettrait de répondre aux besoins qui ne manqueront pas d’apparaître une fois les lieux investis.

Les organisations syndicales optent pour une tenue de ce CHSCT après l’installation.

M. HINDERSCHID (CGT) précise que le CHSCT n’est tenu à financer que les éléments qui relèvent de sa compétence.

M. MOISSINAC (FO), reprenant l’interrogation formulée par la CGT lors du dernier CTL, demande quels postes comptables seront impactés par la nouvelle convention de dégage ment du numéraire avec La Banque Postale.

M. DEFAYS confirme qu’il y aura bien des conséquences sur la cartographie des points de dégage ment mais, comme lors du dernier CTL, ne précise pas où.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle au directeur son engagement, lors du dernier CTL, à interroger la Centrale sur le plan de qualification.

M. DEFAYS et M. PAILLET regrettent l’absence de réponse de la Centrale.

M. HINDERSCHID (CGT) craint que la direction ne puisse, comme promis lors du dernier CTL, fournir le tableau de veille sociale puisque sa présentation ne figure pas à l’ordre du jour.

M. PAILLET confirme cette absence, tous les éléments constitutifs n’ayant pu être rassemblés.

M. HINDERSCHID (CGT) demande, comme les trois années précédentes, que soit fourni le tableau des rémunérations des titulaires et auxiliaires avec la correspondance en équivalents temps plein.

M. PAILLET quitte momentanément la réunion pour quérir ces documents et les transmettre aux organisations syndicales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Vos élus au CTL : Daniel HINDERSCHID, Mme BESSON-BRILLANT, M. BONNEAU.